

Introduction

Le virus de l'hépatite B (VHB) provoque une infection du foie dont la forme aiguë peut être symptomatique ou asymptomatique. La période d'incubation est de 6 semaines à 6 mois (moyenne 2-3 mois). Les nourrissons et les jeunes enfants sont classiquement asymptomatiques. Par contre, le passage à la chronicité est d'autant plus élevé que l'infection survient tôt dans la vie. Après plusieurs années d'évolution, un quart des porteurs chroniques développera une cirrhose ou un cancer primitif du foie.

Chez le nourrisson, l'infection se fait essentiellement par transmission périnatale de la mère positive pour les antigènes HB lors de l'accouchement (infection aiguë lors de la grossesse ou infection chronique de la mère). En l'absence de prophylaxie post-exposition, le risque d'infection chronique chez l'enfant à l'âge de 6 mois est de 90 % lorsque la mère a une hépatite chronique active (AgHBs+ et AgHBe+) et est inférieur à 10 % lorsque la mère est porteuse de l'AgHBs mais négative pour l'AgHBe. L'allaitement maternel ne semble pas augmenter le risque d'infection.

La transmission peut également être horizontale (via de petites plaies, des morsures, des égratignures ou de la salive contaminée par du sang) à partir d'une personne infectée (enfant ou adulte). Par ailleurs, la transmission peut avoir lieu par voie sexuelle ou parentérale et concerne davantage les adolescents et les adultes.

Depuis 1982, des vaccins efficaces et sûrs contre le VHB sont disponibles. Depuis 1986, le vaccin hépatite B est synthétisé par recombinaison génétique

Recommandations et schéma vaccinal

Depuis septembre 1999, notre pays a recommandé la vaccination systématique de deux cohortes d'enfants, les nourrissons et les pré-adolescents (11-12 ans). Cette stratégie de vaccination systématique a été choisie car, bien appliquée, elle est la plus facile à réaliser et procure un résultat coût-efficacité maximum.

Il est actuellement recommandé d'insérer la vaccination universelle des nourrissons dans le schéma vaccinal de base en utilisant le vaccin hexavalent qui s'administre en quatre doses (8, 12, 16 semaines et 15 mois).

Pour les nouveau-nés de mères porteuses de l'antigène de surface hépatite B (HBsAg), une première dose de vaccin hépatite B monovalent doit impérativement être administrée dans les 12 heures suivant la naissance (quadriiceps, muscle vaste latéral). Une dose de 300 UI d'immunoglobulines spécifiques sera également administrée en un autre site d'injection. Après cette première dose de vaccin, la vaccination se poursuivra selon le schéma standard comportant quatre injections du vaccin hexavalent.

Chez les pré-adolescents qui n'ont pas reçu le schéma vaccinal en tant que nourrissons ou jeune enfant, la vaccination comporte trois doses d'un vaccin pédiatrique suivant le schéma 0, 1 et 6 mois. Un schéma de vaccination alternatif,



approuvé pour les 11-15 ans (consiste en l'administration de deux doses de vaccin adulte à 0 et 6 mois.

Le vaccin pédiatrique peut être utilisé jusqu'à l'âge de 15 ans révolus. Le vaccin pour adulte peut être utilisé dans le cadre d'un schéma à deux doses à partir de l'âge de 11 ans et jusqu'à 15 ans. A partir de l'âge de 16 ans, un vaccin pour adulte est employé, voir fiche vaccination hépatite B adulte.

Remarque : le programme de vaccination systématique des pré-adolescents (qui a débuté en septembre 1999) est remplacé depuis 2012 par une vaccination de rattrapage pour les enfants qui n'ont pas été vaccinés ou l'ont été de manière incomplète lorsqu'ils étaient nourrissons. Cette cohorte de pré-adolescents a en principe déjà été vaccinée en tant que nourrisson.

Perspectives

A l'heure actuelle, aucune vaccination de rappel n'est recommandée aux nourrissons et adolescents qui ont été correctement vaccinés.

Effets indésirables

Les réactions locales sont peu fréquentes. Une pyrexie supérieure à 38 °C ou d'autres réactions générales sont rares.

Pour une description complète, nous nous référons à la notice pour le public de l'AFMPS et aux données générales du CBIP concernant les vaccins :

<http://www.fagg-afmps.be/fr/humain/medicaments/medicaments/notices/>

http://www.cbip.be/GGR/Index.cfm?ggrWelk=/GGR/MPG/MPG_L.cfm

